



SCoT

du Pays Barrois

Schéma de Cohérence Territoriale

Dossier d'enquête publique

Pièce n°0 – Contenu du dossier d'enquête publique

- Note de présentation des textes qui régissent l'enquête publique
- Pièce n°0 – Contenu du dossier d'enquête publique
- Pièce n°1 – Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
- Pièce n°2 – le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) comprenant le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)
- Pièce n°3 – Annexe 1 – Le Diagnostic territorial, l'État initial de l'environnement
- Pièce n°4 – Annexe 2 – L'évaluation environnementale comprenant au chapitre 1 son résumé non technique
- Pièce n°5 – Annexe 3 – La justification des choix retenus
- Pièce n°6 – Annexe 4 – L'Analyse de la consommation d'espaces, des besoins en logements et justification des objectifs dans le DOO
- Pièce n°7 – Le Bilan de la concertation
- Délibération du comité syndical du PETR en date du 21 mai 2025 arrêtant le bilan de la concertation et le projet de révision du SCoT du Pays Barrois
- Avis émis par l'autorité environnementale (MRAe) et Mémoire en réponse du PETR à l'avis émis par la MRAe
- Avis émis par les personnes publiques et autorités consultées et la note d'analyse des avis PPA
- Support de présentation de la réunion d'information du 03 novembre et compte-rendu

Contenu du dossier d'enquête publique

Pièce	Détails du contenu
Note de présentation	mentionnant les textes qui régissent l'enquête publique
Pièce n°0 – Contenu du dossier d'enquête publique	Présent document, qui présente les différentes pièces du dossier d'enquête publique.
Pièce n°1 – Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)	<p>C'est le document politique et stratégique du SCoT. Il est le document central qui est ensuite décliné en orientations et objectifs dans les autres pièces du SCoT.</p> <p>Il réunit l'ensemble des volontés fédérant les élus, et met en lumière les grandes orientations dont découleront les prescriptions du DOO. Il est le document qui explique le projet porté par les élus pour leur territoire et exprime la stratégie d'aménagement et de développement adoptée pour répondre aux besoins et enjeux du territoire, à horizon 20 ans.</p> <p>Ce projet exprime le parti pris d'aménagement, le fil conducteur du projet qui relie de manière transverse l'ensemble des orientations stratégiques portées pour le territoire.</p>
Pièce n°2 – Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) comprenant le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)	<p>C'est le document qui détermine les conditions d'application du PAS. Il décline les objectifs définis dans le PAS. Il édicte les prescriptions à appliquer concourant à la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement et de développement portée sur un territoire. Il définit les orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires.</p> <p>C'est le document qui s'applique aux documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire de niveau inférieur (Plan local d'urbanisme / carte communale, programme local de l'habitat, autorisation d'exploitation commerciale, opération d'aménagement avec plus de 5000 mètres carrés de surface plancher)</p>
Annexes	
Ce sont les pièces d'information et d'explication du SCoT: elles présentent, expliquent, et détaillent l'ensemble des réflexions qui ont aidé à construire le PAS et le DOO; elles posent aussi les bases du suivi futur de l'application du projet.	
Pièce n°3 – Annexe 1 Diagnostic territorial, l'État initial de l'environnement	<p>Le diagnostic donne une lecture précise et actualisée de l'état du territoire à travers des analyses thématiques.</p> <p>L'état initial de l'environnement est le diagnostic de l'état environnemental (biologique, climatique, air, énergétique, réseaux urbains, gestion des ressources naturelles et en eau, risques et nuisances).</p> <p>Ils font émerger les dynamiques et orientations au sein desquelles s'inscrit le territoire: quels sont ses besoins issus de ces dynamiques? quels sont les projets portés par les élus et les acteurs du territoire? etc.</p>

Contenu du dossier d'enquête publique

Pièce	Détails du contenu
Pièce n°4 – Annexe 2 L'évaluation environnementale comprenant au chapitre 1 son résumé non technique	L'évaluation environnementale du SCoT est une démarche faisant partie intégrante de la logique de construction du projet de territoire, inscrite dans un processus d'aller – retours engageant un dialogue entre les choix d'urbanisation et les enjeux de préservation de l'environnement suivant toutes ses composantes.
Pièce n°5 – Annexe 3 La justification des choix retenus	Ce sont les explications des choix retenus par les auteurs du SCoT pour établir le PAS et le DOO: motiver, argumenter, et ainsi justifier du besoin des orientations et objectifs établis par les documents, à partir des principales conclusions du diagnostic territorial et de l'état initial, des perspectives d'évolution, des objectifs poursuivis, et de la hiérarchie des normes en vigueur. Ce document comprend également les indicateurs de suivi, qui permettent de tirer régulièrement le bilan de la mise en œuvre du SCoT.
Pièce n°6 – Annexe 4 L'Analyse de la consommation d'espaces, des besoins en logements et justification des objectifs dans le DOO	Elle présente l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des 10 années précédant le projet de schéma et la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le DOO. Elle retrace de manière compréhensive la dynamique d'urbanisation et d'artificialisation des sols par le passé.
Pièce n°7 – Le Bilan de la concertation	C'est le document qui présente l'ensemble des dispositions mises en œuvre pour garantir la concertation avec le public, au regard de modalités de concertation définies par le Conseil syndical.
Pièce administrative	Délibération du comité syndical du PETR en date du 21 mai 2025 arrêtant le bilan de la concertation et le projet de révision du SCoT du Pays Barrois
Avis de l'Autorité Environnementale	<ul style="list-style-type: none">• Avis émis par l'autorité environnementale (MRAe)• Mémoire en réponse du PETR à l'avis émis par la MRAe
Avis des Personnes Publiques Associées	<ul style="list-style-type: none">• Avis émis par les personnes publiques et autorités consultées• Note d'analyse des avis PPA
Autres documents d'information du public :	<ul style="list-style-type: none">• Support de présentation de la réunion publique du 03 novembre• Compte-rendu de la réunion